

SAINT-GERVAIS

Au conseil, la question du bostryche

→ Lors du dernier conseil municipal, à l'énoncé de délibérations concernant des travaux sylvicoles, le conseiller d'opposition Olivier Hottegindre s'inquiétait de la prolifération du bostryche (insecte xylophage) dans les forêts saint-gervolaines. Monique Ract a expliqué la démarche communale en place : « on n'arrivera pas à endiguer la maladie mais certainement à la freiner. On traite au maximum, on coupe ou on écorce les arbres touchés. Le problème est que l'on n'a pas d'obligation envers les forêts privées ; on ne peut rien exiger de leurs propriétaires, c'est à eux de prendre conscience du problème et d'agir. »

Travaux sur les conduites d'eau potable

À partir de ce mardi 16 mai et jusqu'à la fin du mois de juillet, des travaux de renouvellement de la conduite d'adduction en eau potable auront lieu sur le secteur du bas des Amerands, entre le Fayet et le Fayet du Milieu, et cela en raison de la vétusté de l'ouvrage actuel. L'occasion d'en profiter pour mettre en séparatif des réseaux humides, ce qui permettra d'avoir à la fois un réseau d'eaux pluviales et un réseau d'eaux usées.

Durant le chantier, la circulation s'effectuera sur une demie chaussée avec feux d'alternat (sauf en juillet). Pour le chemin des Primevères, l'accès se fera d'un côté ou de l'autre de la voie en fonction de l'avancée du chantier.

Des clarifications demandées aux Contamines sur le Pass Loisirs

Une vingtaine de délibérations figuraient à l'ordre du jour mercredi au conseil.

L'annonce du renouvellement du Pass Loisirs a installé l'assemblée en mode estival. Depuis deux ans, ce pass n'est plus commun avec Les Contamines-Montjoie. Olivier Hottegindre s'est souvenu que le comptage des entrées du lac des Contamines avait fait débat. « En effet, l'activité annoncée du site avait été multipliée par cinq, et cela sans cohérence », rappelait le maire Jean-Marc Peillex.

À cela s'était ajoutée la non présentation des résultats chiffrés, ce qui avait mis un terme à cette entente intelligente en terme de tourisme intercommunal.

Une plainte au pénal

À ce jour, Jean-Marc Peillex a indiqué que la municipalité des Contamines persistait dans l'absence de communication et de présentation des comptes : « Nous avons saisi le préfet et la chambre régionale des comptes ; cette dernière fera son travail de vérification en 2018. En parallèle, la commune va porter plainte au pénal, car il s'agit bien de l'argent des Saint-Gervolains (NDLR : la clé de répartition du Pass Loisirs alimente les deux communes en fonction de l'utilisation de chacune des infrastructures de loi-

sir).

Vers un schéma directeur de la randonnée

On reste en été avec la demande de subvention auprès du Département pour l'élaboration d'un schéma directeur de la randonnée. Il s'agit d'établir une classification de l'ensemble des chemins de randonnée (sentiers du Val Montjoie et Tour du Pays du Mont-Blanc) des pratiques pédestres, VTT et équestres.

Pour leur entretien et d'éventuels travaux, chaque sentier bénéficiera d'une subvention en fonction de son classement, c'est-à-dire de son intérêt (distance, vue panoramique, multi-usages, etc.).

Catherine RICHARD



L'alpage de la Charme en été, un des nombreux sentiers de randonnée à découvrir sur la commune. Photo Le D.L.C.R.

Légère augmentation des tarifs des remontées mécaniques cet hiver

Après une augmentation significative l'an dernier, les tarifs des remontées mécaniques du Domaine Évasion Mont-Blanc augmentent de 1,6 % cet hiver (+3,6 % étaient prévus au départ mais cela a été renégocié). Ce qui porte le forfait journée adulte (15-64 ans) à 46,50€ au lieu de 46€, le forfait 6 jours à 234,50€ au lieu de 231€, et le saison Évasion à 869€ au lieu de 856€ (651€ si achat avant le 30 novembre 2017).

Lors du vote de ces tarifs, cinq abstentions ont été ré-

coltées dont celle de Céline Coletto qui estime que « ces augmentations ne donnent toujours pas une bonne image des stations Saint-Gervais et Megève ». Les points positifs à noter sont la possibilité de prolonger son forfait 6 jours d'une journée à un tarif préférentiel (34,50€), tout comme la flexibilité du forfait 7 jours liberté (soit sept journées non consécutives).

Les tarifs sont harmonisés sur les deux communes, mais ce n'est pas le cas pour les dates d'ouverture. L'ensem-

ble du conseil a approuvé les dates de fermeture proposées par Megève mais a refusé les dates d'ouverture (ouverture générale des pistes prévue le 23 décembre à Megève, au lieu du 16 comme à Saint-Gervais). Une demande sera formulée en ce sens auprès de la municipalité mégevanne.

À noter que, suite au conseil municipal d'avril dernier, Megève a harmonisé l'ouverture de la télécabine du Mont d'Arbois cet été : du 23 juin au 3 septembre.

EN BREF

ANIMATIONS AU MONT LACHAT

Des actions pédagogiques et animations diverses auront lieu les 26 juillet et 23 août avec Asters.

ÉPICERIE AGRANDIE

Le seul commerce alimentaire du village de Saint-Nicolas de Véroce, racheté par la commune, va bénéficier d'un agrandissement pour renforcer l'offre de service. Réouverture prévue début juillet.

CLUB HOUSE DE LA PLAINE DES PRATZ

Un service de restauration sera proposé entre le 15 juin et le 15 septembre. Ces locaux sont loués pour trois saisons estivales (2017, 2018, 2019) à la SAS Figue, liée par une convention à la commune. Trois abstentions formulées.

TARIFS POUR HAUTETOUR

Cet été, l'entrée adulte est à 7€. Gratuit pour les moins de 12 ans. Prix de groupe à 30€.

RENOUVELLEMENT DU PASS LOISIRS

En plus des accès habituels (remontées mécaniques, équipements sportifs et de loisirs), s'ajoutent 10 % de remise accordés aux détenteurs du Pass sur les produits des thermes de Saint-Gervais (Bains du Mont-Blanc, soins, etc.) et 8 % sur les tarifs du Tramway du Mont-Blanc.